



NATION  
huronne-wendat

255, Place Chef Michel Laveau  
Wendake (Québec) G0A 4V0  
Téléphone : 418-843-3767  
Télécopieur : 418-842-1108  
www.wendake.ca

Wendake, le 7 avril 2022

AUX RÉSIDENTS ACTUELS ET ANCIENS DE LA RÉSIDENCE MARCEL-SIOUI

**Objet : Crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés**

---

Madame, Monsieur,

La Direction des Services juridiques du Conseil de la Nation huronne-wendat a récemment obtenu la confirmation, de la part de Revenu Québec, que les résidents de la Résidence Marcel-Siouï sont, en principe, admissibles au **Crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés**.

En conséquence, ce crédit pourrait vous être octroyé, si votre situation fiscale le permet et si vous le demandez par l'entremise de votre rapport d'impôt.

Un redressement pourrait également vous être octroyé si vous en faites la demande, pour les dix (10) dernières années d'imposition. Il faut, pour ce faire, produire le formulaire TP-1.R (disponible en ligne) auprès de Revenu Québec, ainsi qu'une demande de levée de la prescription et joindre la convention de services que vous avez signé avec la Résidence. Nous vous invitons à consulter au besoin une ressource spécialisée en fiscalité pour ces procédures.

Pour faciliter le traitement de votre demande de redressement, nous vous invitons à signaler à [administration@wendake.ca](mailto:administration@wendake.ca), à l'attention des Services juridiques, que vous avez procédé à cette demande. Le Conseil de la Nation huronne-wendat communiquera ce fait aux directions appropriées de Revenu Québec.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Stéphane Picard  
Chef responsable des Services juridiques